

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le jeudi 13 août 2026 à 20h00', à la maison communale, Place Communale, 6 à Anhée.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – ~~deuxième~~ – troisième convocation.

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

- 1° Lauréat du Travail : remise de brevet
- 2° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 3° Arrêtés de police : ratification
- 4° Règlement complémentaire sur le roulage à Denée, rue Tienne Piot : décisions
- 5° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 6° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 7° Projets pédagogique et éducatif du PO de la commune d'Anhée : approbation
- 8° Ventes de produits forestiers – automne 2026 : décisions

A huis clos :

- 9° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,
Eugénie HOSTAUX.



Le Bourgmestre,
Pierre RONDIAT.

